



Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240425-CP2024_182-DE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu de la délégation donnée
par le Conseil Municipal du 11 juin 2020

(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Achat de fournitures scolaires, pédagogiques et de manuels scolaires pour les écoles publiques de la Ville de Redon - MP 2024-04

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 alinéa 4,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de compétences au Maire,

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : Le marché relatif à l'achat de fournitures scolaires, pédagogiques et de manuels scolaires pour les écoles publiques de la Ville de Redon est attribué à :

- Lot n°1 : Fournitures scolaires, pédagogiques (petites fournitures, cahiers, articles d'écriture, papeterie...) : SAS Papeteries Pichon (42340 Veauce) pour un montant annuel maximum de 14 000 € HT conformément au bordereau des prix unitaires et du rabais de 17 % sur catalogue.
- Lot n°2 : Manuels scolaires : SCOP SA SAVOIRSPPLUS (49320 Brissac Loire Aubance) pour un montant annuel maximum de 6 000 € HT (rabais de 25 % sur les livres scolaires, fichiers et manuels élève, cahiers d'exercices et cahiers d'activités, guide de l'enseignant valable sur les tarifs éditeur au jour de la commande, hors articles signalés à prix nets).

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois, à compter de la date de notification.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine au titre du contrôle de légalité.

À Redon, le 25 avril 2024

Louis Le Coz,

Maire Adjoint

Chargé de la Commande Publique

(Signé électroniquement)